

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, une communauté unic et épanouie, fière de ses multiples richesses où la mer et la terre se marient en offrant une qualité de vie exceptionnelle.

Sainte-Luce, le 25 janvier 2021

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

Par la présente, vous êtes convoqués par la soussignée, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra mercredi le 27 janvier 2021 à 20 h, par vidéoconférence.

L'ordre du jour sera le suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1-Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- 3-Présentation du budget pour l'année 2021;
- Adoption du budget pour l'année 2021;
- Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations 2021 - 2022 - 2023.
- Avis de motion de l'adoption d'un règlement pour fixer les taux de taxes 6et les tarifs pour l'année 2021;
- Dépôt d'un projet de règlement pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2021;
- Période de questions;
- Fermeture de la séance.

Madame Nancy Bérubé

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim

1, rue Langlois, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0 • Téléphone : 418 739-4317 • Télécopieur : 418 775-4888 Courriel : sainte-luce@sainteluce.ca • www.sainteluce.ca



No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance du budget des membres du conseil, tenue le 27 janvier 2021 à 20h00, au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, sont présents:

Les conseillers, monsieur Roch Vézina, monsieur Gaston Rioux, madame Stéphanie Gaudreault, madame Karine Ayotte et monsieur Rémi-Jocelyn Côté, sont en vidéoconférence, formant tous quorum sous la présidence de la maire suppléante, madame Micheline Barriault, qui est présente dans la salle du conseil. La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Nancy Bérubé, est également présente dans la salle du conseil.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et mot de la maire suppléante;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Présentation du budget de l'année 2021;
- 4. Adoption du budget de l'année 2021;
- 5. Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023;
- 6. Avis de motion de l'adoption du règlement R-2021-298 pour fixer les taux et tarifs pour l'année 2021;
- 7. Dépôt du projet de règlement R-2021-298, pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2021;
- 8. Période de questions;
- 9. Fermeture de la séance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRE SUPPLÉANTE

La maire suppléante, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

### 3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2021

Chères citoyennes, Chers citoyens,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le budget de la Municipalité de Sainte-Luce pour l'année 2021 ainsi que le programme triennal des immobilisations pour les années 2021-2022-2023. En vertu du Code municipal, ce seront les seuls sujets discutés au cours de cette séance.

2021-01-030



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je tiens à souligner l'apport considérable des membres du conseil municipal, de notre équipe de direction, madame Nancy Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et monsieur Gilles Langlois, directeur des travaux publics et du service incendie, ainsi que de l'ensemble des employés qui ont collaboré avec nous pour atteindre nos objectifs d'équilibre budgétaire. Nous sommes conscients que l'augmentation de la taxe en 2018 ainsi que l'augmentation des évaluations de vos propriétés en 2019 ont eu des impacts importants sur les précédents comptes de taxes. Les augmentations au niveau des services de la Sûreté du Québec, les quotes-parts à la MRC de la Mitis et particulièrement la gestion des matières résiduelles, sont des aspects de notre budget sur lesquels nous n'avons pas d'emprise. Nous devons donc travailler avec ces impondérables.

Le rôle d'évaluation est passé de 275 628 100 en 2020 à 280 368 300 en 2021 et ce, en dépit des démolitions des résidences principales concernées par l'entente de financement avec le Ministère de la Sécurité publique visant l'élimination des risques de sinistres côtiers.

Votre conseil municipal est tout à fait conscient des difficultés engendrées par la pandémie liée à la COVID-19 et de ses impacts dans l'ensemble de nos familles, que ce soit au niveau économique, physique ou psychologique. Nous considérons importants de tenir compte de cette réalité et que celle-ci se répercute sur notre budget.

Nous sommes fiers de vous présenter le budget 2021 équilibré avec des revenus de 4 740 799\$ et des dépenses de 4 740 799\$. À cet fin, le conseil municipal gèle le taux de la taxe foncière de 2021 et malgré une augmentation considérable de 50 821\$ des coûts de la quote-part à la MRC de la Mitis concernant les matières résiduelles, et qui représenterait une augmentation de 31,54\$, le surplus libre de 2020 compensera cette augmentation. Dans cette même optique, l'augmentation des tarifs pour les services d'aqueduc et d'égouts équivalant à un montant de 18,10\$ par unité de logement, sera également assumée avec le surplus libre de 2020. Ces imputations provenant du surplus libre et qui représentent un montant global de 80 843\$ génère une économie de 49,64\$ pour une unité de logement.

Résultat : aucune augmentation du compte de taxes pour 2021 en ce qui concerne le taux de la taxe foncière et des taxes de services.

Malgré l'augmentation du coût de la vie, les ajustements salariaux des employés et élus, la finalisation et/ou la mise en place de projets, un gel du taux de la taxe foncière et des taxes de services est proposé. Nous vous encourageons à consulter les documents suivants sur notre site internet pour connaitre les détails de ce beau budget.

- Adoption du budget 2021
- Comparaison des budgets 2020-2021
- Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

Notre développement social, communautaire, touristique et économique dépend de l'implication de tous. Le budget est un moment privilégié pour prendre un temps de réflexion avec vous sur nos objectifs, mais aussi, de reconnaissance à l'égard des efforts de tous les citoyens pour permettre que la Municipalité de Sainte-Luce soit une municipalité qui rayonne.

Solidairement,

Micheline Barriault, Maire suppléante



No de résolution ou annotation 2021-01-031

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 4. Adoption du budget de l'année 2021

Pour l'adoption du budget 2021, le conseiller monsieur Roch Vézina, propose d'abaisser le taux de la taxe foncière de 0,03\$/100\$ d'évaluation au lieu de maintenir les tarifs des services d'aqueduc, d'égout et de compensation pour la collecte et le transport des matières recyclables ou destinées à l'enfouissement, identiques à 2020;

Cette proposition n'est pas appuyée par un autre membre du conseil, elle est donc rejetée.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2021 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la municipalité.

#### Le vote est demandé:

Roch Vézina – CONTRE Gaston Rioux - POUR Stéphanie Gaudreault - POUR Karine Ayotte - POUR Rémi-Jocelyn Côté - POUR

Avec 4 votes POUR et 1 vote CONTRE, la présente résolution est réputée ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

### **BUDGET DE L'ANNÉE 2021**

#### **REVENUS**

## **TAXES**

•	Taxes sur la valeur foncière	2 768 923 \$
•	Tarification pour services municipaux	788 114 \$
	TOTAL TAXES	3 557 037 \$

### PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

<ul> <li>Gouvernement au Quebec</li> </ul>	18 13/\$
<ul> <li>Immeubles des réseaux</li> </ul>	33 266 \$
<ul> <li>Gouvernement du Canada</li> </ul>	3 535 \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	54 938 \$
TRANSCEPTS - ENTENITES - DARTAGE DE EDAIS	

10 127 6

#### TRANSFERTS - ENTENTES - PARTAGE DE FRAIS

<ul><li>Transport</li></ul>	29 530 \$
<ul> <li>Hygiène du milieu</li> </ul>	333 828 \$
TOTAL TRANSFERTS	385 206 \$

### **AUTRES SERVICES RENDUS**

Sécurité publique	4 000 \$
Transport	2 576 \$



No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

<ul> <li>Hygiène du milieu</li> <li>Aménagement, urbanisme et développement</li> <li>Loisirs et culture</li> <li>TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS</li> </ul>	6 975 \$ 2 800 \$ 43 233 \$ <b>59 584 \$</b>
IMPOSITION DE DROITS AMENDES ET INTÉRÊTS AUTRES REVENUS AFFECTATIONS	147 500 \$ 33 500 \$ 412 551 \$ 90 483 \$
TOTAL DES REVENUS	4 740 799 \$
DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
<ul> <li>Conseil municipal</li> <li>Application de la loi</li> <li>Gestion financière et administrative</li> <li>Greffe</li> <li>Évaluation</li> <li>Gestion du personnel</li> <li>Autres</li> <li>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</li> </ul>	188 885 \$ 16 500 \$ 448 971 \$ 10 000 \$ 65 650 \$ 12 000 \$ 70 739 \$ 812 745 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
<ul> <li>Police</li> <li>Sécurité incendie</li> <li>Sécurité civile</li> <li>Autres</li> <li>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</li> </ul>	238 116 \$ 246 013 \$ 15 465 \$ 35 354 \$ 534 948 \$
TRANSPORT	
<ul> <li>Voirie municipale</li> <li>Enlèvement de la neige</li> <li>Éclairage des rues</li> <li>Circulation et stationnement</li> <li>Transport en commun</li> <li>TOTAL TRANSPORT</li> </ul>	409 479 \$ 422 876 \$ 17 480 \$ 18 995 \$ 72 968 \$ <b>941 798 \$</b>
HYGIÈNE DU MILIEU	
<ul> <li>Administration eau et égouts</li> <li>Approvisionnement et traitement de l'eau</li> <li>Réseaux de distribution de l'eau</li> <li>Traitement des eaux usées</li> <li>Réseaux d'égout</li> <li>TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU</li> </ul>	16 340 \$ 94 215 \$ 86 443 \$ 99 428 \$ 41 887 \$ 338 313 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
<ul> <li>Cueillette et transport</li> <li>Élimination</li> <li>Matières recyclables</li> <li>Traitement</li> <li>Matières organiques</li> <li>TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES</li> </ul>	60 258 \$ 213 173 \$ 42 230 \$ 80 201 \$ 19 302 \$ 415 164 \$



No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ENTRETIEN DES COURS D'EAU	14 484 \$	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 000 \$	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 194 \$	
AMENAGEMENT - URBANISME – DÉVELOPPEMENT		
<ul> <li>Aménagement, urbanisme et zonage</li> <li>Tourisme</li> <li>Autres         TOTAL AMÉNAGEMENT - URBANISME – DÉVELOPPEMENT     </li> </ul>	112 054 \$ 10 771 \$ 81 936 \$ <b>204 761 \$</b>	
LOISIRS ET CULTURE		
<ul> <li>Administration Loisirs et Culture</li> <li>Centres communautaires</li> <li>Patinoires extérieures</li> <li>Plages, promenade, quai</li> <li>Parcs et camp de jour</li> <li>Autres</li> <li>Salle Louis-Philippe-Anctil</li> <li>Bibliothèques</li> <li>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</li> </ul>	98 348 \$ 50 918 \$ 26 542 \$ 76 712 \$ 99 219 \$ 72 414 \$ 71 503 \$ 20 470 \$ <b>516 126 \$</b>	
<ul> <li>FRAIS DE FINANCEMENT</li> <li>Dette à long terme - intérêts</li> <li>Autres frais</li> <li>TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</li> </ul>	176 469 \$ 39 720 \$ <b>216 189 \$</b>	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
<ul> <li>Remboursement en capital</li> <li>Excédent de fonctionnement affecté</li> <li>TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES</li> </ul>	674 900 \$ 66 177 \$ <b>741 077 \$</b>	
TOTAL DES DÉPENSES	4 740 799 \$	
PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME	TRIENNAL	DES

2021-01-032

## 5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par Karine Ayotte et unanimement résolu que le programme triennal des immobilisations pour les années 2021-2022-2023 tel que présenté cibas est adopté.



No de résolution ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

## PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021 -2022 -2023

		Répa	rtition des dé	penses selon	les périodes	de réalisation			
		Pro	ogramme trie	ennal		Principal of the partition of the principal of the partition of the partit	d one control of the second	and the supplementary of the s	Large
	Titre	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Date indéterminée	Consultation	Total du projet	Modes de financement	Fonctions
1	Réaménagement du 67 rue St- Pierre Est ou construction d'une nouvelle caserne	À déterminer					À déterminer	R.E. et subvention	S.P.
2	Achat de portables pour le télétravail	4 400 \$					4 400 \$	COVID19	Tous les services
3	Refaire les postes de chloration, secteurs Sainte-Luce et Luceville	En cours					À déterminer	50% Subvention Primeau 50% R.E.	H.M.
4	Réaménagement du dégrilleur secteur Luceville	À déterminer			n		À déterminer	Subvention / R.E.	H.M.
5	Achat du lot 3 464 849 pour nouvelles captation d'eau potable	En cours				0	À déterminer	R.E	H.M.
6	Augmentation de la capacité des étangs d'épuration, secteur Sainte-Luce	À déterminer		r		2 001 628 \$	2 001 628 \$	R.E. et Subvention	н.м.
7	Égout pluvial rue du Boisé	À déterminer					À déterminer	R.E.	H.M.
8	Plan directeur d'aménagement du secteur de l'Anse-aux- Coques	En cours					À déterminer	Subventions et F.D.R. ou R.E.	H.M.
9	Phase 2 de la rénovation de l'église du secteur Luceville – Transformation en espace culturel et communautaire	En cours					À déterminer	Subventions et R.E.	L.C.
10	Aménagement coin St-Pierre et St-Alphonse	À déterminer					À déterminer	À déterminer	À détermin er
11	Finaliser les bandes de la patinoire de Luceville ainsi que l'achat et l'installation du grillage	En cours			۰		À déterminer	R.E. et 50% subvention	L.C.
12	Finaliser les lumières du terrain de soccer	À déterminer					À déterminer	R.E. et 50% subvention	L.C.
13	Bolards pour pistes cyclables route 298	5 000 \$					5 000 \$	Subvention	L.C.
14	1 praticable pour scène rendez- vous de l'Anse	1 200 \$					1 200 \$	F.D.R.	L.C.
15	Tapis de sol pour le gymnase	1 370 \$					1 370 \$	F.D.R.	L.C.
16	Stores aux fenêtres, 110 St- Pierre Est	750\$					750\$	F.D.R.	L.C.
17	Achat d'infrastructures permettant le développement économique	À déterminer					À déterminer	Subvention et R.E.	L.C.
18	Mise à niveau de la plage de l'Anse-aux-Coques	En cours					À déterminer	R.E. et subvention	S.P.
19	Recharge de plage phase 2 (Eider)	En cours					À déterminer	R.E. et subvention	S.P.
20	Camion incendie	À déterminer					À déterminer	R.E.	S.P.
21	4 Bunkers, 10 appareils respiratoires + 12 facials	137 460 \$					137 460 \$	R.E. / F.D.R. ou surplus	S.P.
22	Achat d'un camion 10 roues + équipement à déneigement	300 000 \$					300 000 \$	R.E.	T.P.
23	Programmation des réparations de pavage/ Inspection des infrastructures /calendrier des priorités	À déterminer	À déterminer	À déterminer			À déterminer	À déterminer	T.P.
24	Améliorations des parcs, édifices municipaux et aménagements	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$			12 000 \$	À déterminer	T.P.
25	Phase 2 de la réfection du rang 3 Est et pose d'une conduite d'aqueduc	À déterminer					À déterminer	RIRL et R.E.	T.P. et H.M.
			1						



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation

		Pro	Programme triennal		gramme triennal				
	Titre	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Date indéterminée	Consultation	Total du projet	Modes de financement	Fonction
26	Station pompage eaux usées garage municipal (VR)	À déterminer					À déterminer	F.D.R.	T.P.
27	Panneau Bienvenue route 298 et rangs		À déterminer			3	À déterminer	Surplus ou F.D.R.	T.P.
28	Réfection de la toiture au 59, rue Saint-Laurent	À déterminer					À déterminer	R.E.	L.C.
29	Refaire les panneaux d'entrées routes 132 Est et Ouest		À déterminer				À déterminer	Surplus et F.D.R.	T.P.
30	Virées sur les rues Eudore-Allard et Tibo	À déterminer					À déterminer	Surplus et F.D.R.	T.P.
31	Compresseur et séchoir pour habits de combat à la caserne	5 500 \$					5 500 \$	F.D.R.	S.P.
32	Pompe à eau portative / scie à onglet / perceuse à pavage	3 500 \$					3 500 \$	F.D.R.	T.P
13	Télémétrie poste de pompage PPI secteur Sainte-Luce	6 900 \$					6 900 \$	F.D.R.	T.P
34	Mise à niveau du système de communication radio pour le service des incendies (Matanie / Matapédia / Mitis)	15 000 \$					15 000 \$	F.D.R. et R.E.	S.P.
35	Aménagement du quai	En cours					À déterminer	Surplus	L.C.
36	Réfection de la rue des Érables et prolongement du trottoir de la rue Langlois jusqu'au 104, route du Fleuve Ouest	À déterminer		-			À déterminer	R.E.	T.P.
37	Créer l'image de marque et refaire le site web	En cours	À déterminer				À déterminer	Surplus et F.D.R.	ADN
88	Toilette fixe saisonnière au marché public	15 000 \$					15 000 \$	Surplus et F.D.R.	L.C
39	Réaménagement du garage des travaux publics pour respecter les normes de la CNESST	15 000 \$					15 000 \$	Surplus et F.D.R.	T.P.
	TOTAL	515 080 \$	4000 \$	4 000 \$		2 001 628 \$	2 524 708 \$		

#### **Fonctions**

R.E.:

ADM: Administration

H.M.: Hygiène du milieu
L.C.: Loisirs et Culture
S.P.: Sécurité publique
T.P.: Travaux publics
F.D.R.: Fonds de roulement

Règlement d'emprunt

2021-01-033

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement R-2021-298, pour

et fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2021

7.

Avis de motion est donné par madame Stéphanie Gaudreault à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté portant le numéro R-2021-298, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2021.

Dépôt du projet de R-2021-298, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2021 pour se lire comme suit :

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce a adopté le budget pour l'exercice financier 2021, le mercredi le 27 janvier 2021;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des taxes générales, des taxes générales spéciales ainsi que des tarifs pour différents services ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance du conseil du mardi 27 janvier 2021;

#### **ARTICLE I**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE II**

Pour payer les dépenses mentionnées au budget de l'exercice financier 2021 et combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes reçues, la taxe foncière suivante est imposée.

Une taxe foncière générale de 0,996 \$ par cent dollars d'évaluation pour l'année 2021, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

#### **ARTICLE III**

Tarifs pour le service d'aqueduc

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2021 de tous les usagers du service d'aqueduc.

•	Logement	109,25 \$
•	Commerce et industrie	140,06 \$
•	Piscine	61,63 \$
•	Ferme	140,06 \$
•	Résidence pour personnes âgées	33,62 \$ par résident
	et/ou handicapées	
•	Terrain de camping	23,82 \$ par roulotte
•	Pour l'ouverture ou la fermeture d'entrée	25,00 \$
	du service d'aqueduc (en cas d'urgence, gratuit	é)

#### **ARTICLE IV**

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2021 de tous les usagers du service d'égout.

•	Logement	125,22 \$
•	Commerce et industrie	137,75 \$
•	Ferme	137,75 \$
•	Résidence pour personnes	30,41 \$ par résident
	âgées et/ou handicapées	
•	Abattoir	5 393,10 \$
•	Terrain de camping	37,57 \$ par roulotte



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

#### **ARTICLE V**

Tarifs de compensation pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2021 de tous les usagers de la collecte des matières résiduelles recyclables, des matières organiques ou destinées à l'enfouissement.

•	Logement	162,40 \$
•	Commerce et industrie légère	279,62 \$
•	Supplément pour conteneur	258,12 \$
•	Ferme	162,40 \$
•	Résidence pour personnes âgées	201,65 \$
	et/ou handicapées	
•	Abattoir de Luceville	146,45\$/tonne
	métrique	
	(4277-83-1970)	
•	Terrain de camping	48,40 \$ /roulotte

## ARTICLE VI TARIFS POUR L'INSPECTION ET LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

 Ramonage et/ou inspection cheminée extérieure (code 35)

## ARTICLE VII TRAVAUX RUISSEAU LA TANNERIE

Un tarif annuel est exigible sur deux immeubles, pour une période de 10 ans, à partir de 2014, pour des travaux effectués sur la canalisation du ruisseau de la Tannerie.

26,18\$

4277-71-05274277-71-2409400 \$

### ARTICLE VIII TRAVAUX ENTRETIEN DE LA BRANCHE 8 DU COURS D'EAU À LA LOUTRE

Un tarif annuel est exigible sur trois immeubles, pour une période d'un an, soit pour 2021 seulement, pour des travaux effectués sur la canalisation de la branche 8 du cours d'eau à la Loutre.

3975 68 7885
4175 46 0696
4273 39 4738
3 344,73 \$
1 395,89 \$
4 406,07 \$

## ARTICLE IX OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Les tarifs pour les compensations de services, tels que décrétés au présent règlement, doivent dans tous les cas, être payés par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation de la municipalité.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

## ARTICLE X RACCORDEMENT

Tout raccordement au système d'aqueduc et d'égout municipal, déjà existant dans la portion de l'emprise de la rue publique, sera effectué par la Municipalité et la tarification s'établit comme suit :

Pour une habitation, raccordement égout/aqueduc
 Pour une habitation, raccordement égout
 Pour une habitation, raccordement aqueduc
 Pour tout autre type de raccordement
 coût réel

## ARTICLE XI MODALITÉS DE PAIEMENT

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxes.

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60e jour de la première échéance.

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60<sup>e</sup> jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60<sup>e</sup> jour qui suit la date d'exigibilité du troisième versement.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

# ARTICLE XII FRAIS D'ADMINISTRATION

13.1 En cas de paiement effectué par « chèque sans provision », la Municipalité facture un montant additionnel de 20 \$ et ce, pour chacun des chèques retournés par l'institution financière ;

13.2 Lorsque la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre des procédures légales pour recouvrer un compte, les frais supplémentaires suivants seront en plus payables par le contribuable :

Frais de timbrage :

au tarif selon la loi en vigueur

Frais d'avis :

20\$

Frais de mandat :

35 \$



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

## ARTICLE XIII TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus à la Municipalité est fixé à 5% annuellement pour l'exercice financier 2021.

### ARTICLE XIV TAUX DE PÉNALITÉ

En plus du taux d'intérêt, une pénalité de 5% l'an du montant des comptes impayés est exigible pour l'exercice financier 2021.

## ARTICLE XV RÈGLEMENTS

Le taux de la taxe spéciale pour le service de la dette tel que décrété par règlement d'emprunt est fixé pour l'année 2021 :

RÈGLEMENTS	SECTEURS	TAUX
Secteur I	Luceville	
R-2004-53	Aqueduc rues St-Louis, St- Laurent et St-Philippe (40%)	,0043 \$/100 \$
R-2006-71	Pérennité Étangs de Luceville	.0177\$
R-2012-166	Déphosphatation Étangs Luceville	.0089 \$ / 100\$
	Abattoir	1 697 \$
Secteur S	Sainte-Luce	
R-2003-36	Aqueduc et égout /Luc Babin	2,53 \$/pied linéaire
R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	440,00 \$/unité
R-2003-40	Prolongement égout domestique 132 Ouest	459,00 \$/unité
R-2010-138 R-2011-153	Aqueduc 132 Est	350,65 \$/unité
R-2016-226	Infra égout 132 Ouest phase 2 (54%)	279,45 \$/unité
L'ensem	ble du territoire	
R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	8,00 \$/unité
R-2010-137	Aqueduc et égout,	
	rues St-Elzéar et St-Charles	,0072 \$/100 \$
	Deux services Un service	,0036 \$/100 \$
R-2013-174	Prolongement égout rue St- Louis	,0010 \$/100 \$
	Immeubles imposables réseau	734,50 \$
	Immeubles imposables bassin	/immeuble
	Égout rue St-Viateur	,0060 \$/100 \$
R-2013-175	Immeubles imposables réseau	743,33\$
	Immeubles imposables bassin	/immeuble



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

R-2013-180	Ingénieurs Aqueduc 132 Ouest	,0001 \$/100 \$
	60,5%	
R-2013-180	Ingénieurs Égout 132 Ouest	,0001 \$/100 \$
K-2013-100		,0001 \$7 100 \$
	39,5%	
R-2015-206	Réaménagement 298	
	Aqueduc 30%	,0063 \$/100 \$
	Égout 70%	,0203 \$/100 \$
R-2016-226	Infra Aqueduc 132 Ouest	
	phase 2 (46%)	,0033 \$/100 \$
	prince = (rere)	,
R-2019-273	Recherche en eau souterraine	,0020 \$/100 \$

#### ARTICLE XVI – CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Pour ce qui est des inscriptions au Camp de jour estival, la grille tarifaire est la suivante :

#### Tarification à la semaine

1<sup>er</sup> enfant : 50 \$ / semaine sans service de garde

70 \$ / semaine avec service de garde

2<sup>e</sup> enfant : 42.50 \$ / semaine sans service de garde

59.50 \$ / semaine avec service de garde

3<sup>e</sup> enfant : 40 \$ / semaine sans service de garde

56 \$ / semaine avec service de garde

#### Tarification pour l'été

1<sup>er</sup> enfant : 220 \$ / sans service de garde

330 \$ / avec service de garde

2<sup>e</sup> enfant : 187 \$ / sans service de garde

282 \$ / avec service de garde

3<sup>e</sup> enfant: 176 \$ / sans service de garde

266 \$ / avec service de garde

### Tarification à la journée (SDG)

15 \$ / jour sans service de garde 20 \$ / jour avec service de garde

Dans ces tarifs, sont inclus toutes les sorties, à l'exception de la sortie au parc aquatique de Val-Cartier où le coût d'inscription est de 30 \$ par personne. De plus, la crème solaire est fournie dans cette tarification.

### ARTICLE XVII – SEMAINE DE RELÂCHE

Pour ce qui est de la semaine de relâche, la grille tarifaire est la suivante :

Carte ACCÈS – Relâche individuelle :

30\$

Carte ACCÈS – Relâche familiale :

75 \$ pour 4 personnes

(10 \$ par enfant supplémentaire)



### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### **ARTICLE XVIII - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Micheline Barriault Maire suppléante

Nancy Bérubé Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

#### PÉRIODE DE QUESTIONS 8

À la suite de la présentation du budget, la maire suppléante a tenu une période de questions ainsi qu'à la fin de la séance. Toutes les questions ont porté sur le budget et sur le programme triennal des immobilisations.

2021-01-034

#### LEVÉE DE LA SÉANCE 9.

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Barriault Maire suppléante

Micheline Barriault Maire suppléante

Nancy Bérubé

Directrice générale et secrétairetrésorière par intérim

4887